

**4.— Discours prononcé par
le Comte de Baillet-Latour, Président
du Comité International Olympique,
à la séance d'ouverture de la Session
du C. I. O., le 25 juillet 1928.**

Mesdames, Messieurs,

Votre présence à l'ouverture de la session du Comité International Olympique nous apporte un témoignage précieux d'estime qui est pour nous un grand honneur et un grand encouragement. Cette manifestation de votre sympathie venant s'ajouter à l'enthousiasme suscité dans toute la Hollande par la célébration à Amsterdam de la IX^e Olympiade, prouve que l'œuvre de paix poursuivie par nous depuis trente quatre ans dans l'espoir de rendre meilleurs les rapports entre les individus et entre les peuples s'harmonise avec les sentiments de la nation néerlandaise.

Aux membres du Gouvernement, aux autorités de la ville d'Amsterdam, aux hommes de sport, groupés autour de nous, je suis heureux de dire notre joie d'avoir été ainsi accueillis.

Cette joie, hélas, est estompée d'une ombre de tristesse, car parmi nous, il y a la place vide de celui qui fut l'animateur de ces Jeux, que toute sa vie il avait désirés et qui auraient été le couronnement de sa carrière, de celui qui dans le domaine du sport, auquel il s'était donné corps et âme, a tant fait pour sa patrie, de celui dont le souvenir est dans tous les cœurs et le nom sur toutes les lèvres. Aussi je ne puis vous cacher la vive émotion que j'éprouve, en vous demandant de vous recueillir un instant pour honorer la mémoire de notre cher ami à tous, Fritz de Tuyl de Serooskerken.

A ce nom, j'associerai ceux de deux de nos fondateurs, disparus aussi au cours de la VIII^e Olympiade, le Rév. de Courcy Laffan et le Général Balck, pionniers, comme Tuyl, de la première heure, qui, tant par la sagesse de leurs conseils que par la vraie conception qu'ils avaient de l'idée olympique, ont largement contribué à asseoir sur des bases solides l'œuvre du Baron Pierre de Coubertin.

En les perdant, le Comité International a perdu des guides précieux et éclairés, ayant su concilier les intérêts de la cause olympique avec ceux de leurs pays respectifs, sans jamais se laisser entraîner par un nationalisme exagéré, nuisible et contraire à l'idéal que nous poursuivons. Aussi les anciens, qui ont eu le bonheur de les connaître et de les apprécier à leur juste valeur, ne peuvent-ils mieux servir notre cause qu'en suivant fidèlement la ligne qu'ils nous ont tracée et les nouveaux venus parmi nous, s'ils désirent être dignes de leur succéder, doivent s'efforcer de s'imprégner de l'esprit qui était le leur et suivre leurs traditions.

S'il en était autrement, nous manquerions aux engagements solennels que nous avons pris et nous verrions périr l'œuvre si belle de notre illustre fondateur, à laquelle il continue de porter le plus vif intérêt. Tout récemment encore, le Baron de Coubertin ne vient-il pas de nous en donner la preuve, en mettant fin par son habile intervention à une querelle, dont l'illogisme risquait d'alarmer l'opinion internationale et d'autoriser des infidélités éventuelles. Emu de la perpétuelle curée autour des Olympiades, le Baron de Coubertin a entamé des négociations avec le Ministre des Affaires

Etrangères, de Grèce, en vue d'obtenir son appui pour que la propriété des Jeux Olympiques et de tous ceux célébrés, au cours de chaque Olympiade soit reconnu exclusivement comme appartenant au Comité International Olympique.

Le 3 avril dernier, Monsieur Michalokopoulo écrivit au Baron de Coubertin qu'il approuvait pleinement son point de vue concernant l'exclusivité des us et termes olympiques aux seuls concours qui, depuis 1896, et grâce à son enthousiasme infatigable, ont fait revivre les Jeux de l'Antiquité.

En outre, la loi relative aux Jeux Classiques, présentée au Parlement Grec stipule que ceux-ci entrèrent dans le cadre des Olympiades Modernes.

La paix olympique universelle est ainsi assurée; c'est un fait capital et qui vient renforcer considérablement l'autorité du Comité International Olympique, pour s'opposer à toutes les tentatives qui pourraient être faites pour usurper le titre et diminuer l'importance des manifestations olympiques.

La session qui s'ouvre aujourd'hui sera marquée par un événement important: la première collaboration effective avec les Délégués des Fédérations Internationales. Poursuivant la voie que nous nous sommes tracée, nous rendrons cette collaboration de plus en plus grande et nous espérons, par un travail de préparation assidu et persévérant, faciliter la tâche du Congrès de Berlin, en préparant de longue main l'étude des questions importantes qui doivent y être discutées.

Je désire enfin, Mes chers Collègues, au cours de cette séance solennelle, remettre au Comité International Olympique, en premier lieu:

Le Livre, contenant les signatures des tous les membres qui ont fait partie du Comité de 1894 à 1925 qu'il m'a été possible d'atteindre: en second lieu, la plaque commémorative du Rév. de Courcy Laffan, que vous m'aviez autorisé à faire exécuter par le sculpteur Godfrey Devreese. Le Livre sera offert au Baron de Coubertin, en témoignage de notre admiration pour l'œuvre grandiose dont il est le fondateur et comme gage de l'amitié et de l'attachement de tous ses collaborateurs.

La plaque commémorative sera placée dans le Musée Olympique de Lausanne, afin de rappeler aux générations futures celui qui fut l'un des plus ardents défenseurs de l'idée olympique.

—:§:—

**5.— Comité International Olympique
Session de 1928.**

(AN I DE LA IX^e OLYMPIADE)
AMSTERDAM

Le Comité International Olympique a tenu sa Session de 1928, à Amsterdam, les 25, 26, 27 juillet et 3 août, sous la présidence du Comte de Baillet-Latour, président du Comité.

Etaient présents:

MM. S. E. le Secrétaire d'Etat Lewald (Allemagne), le Dr. Oskar Ruperti (Allemagne), S.A.S, le duc Adolphe Frédéric de Mecklenburg-Schwerin (Allemagne), P.J. de Matheu (Amérique Centrale), James Taylor (Australie), le Dr. Th. Schmidt (Autriche), le Comte de Baillet Latour (Belgique), le Baron de Laveleye (Belgi-